

## ÉPOUVILLE

# La Communauté urbaine favorable au projet d'unité de méthanisation

Le projet d'unité de méthanisation sur la ZAC du Mesnil à Épouville suscite l'opposition d'une partie de la population. Les éléments de contextualisation livrés par Hubert Dejean de la Bâtie, vice-président de la Communauté urbaine en charge de la transition énergétique, de l'économie circulaire et du recyclage des déchets, dépassionnent le débat.

ÉLÉONORA HURILLON-AJZENMAN

## 1 DE QUOI S'AGIT-IL ?

Le procédé de méthanisation permet, à partir de la fermentation de déchets (alimentaires, fumiers et lisiers, résidus de culture) dont elle va extraire le méthane (un gaz à effet de serre 28 fois plus polluant que le CO<sub>2</sub>), de produire d'une part un gaz à la fois réinjectable dans le réseau de chauffage urbain et pouvant servir de carburant vert pour les véhicules, et d'autre part des résidus solides et liquides (les digestats) utilisables comme engrais naturels. Le projet de la ZAC du Mesnil est dimensionné pour fournir 19 MW par an, soit les besoins annuels en chauffage d'une commune comme Épouville.

## 2 POURQUOI EST-CE UN PROJET UTILE ?

La Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole se doit d'atteindre des objectifs en matière de développement durable et de transition énergétique, qui sont des déclinaisons territoriales de plans nationaux (notamment Le plan climat-air-énergie territorial (PCAET) qui sera présenté aux élus de la CU début juillet et le contrat de relance et de transition écologique (CRTE) validé avec l'État). D'où l'intérêt de la CU pour un tel projet lui permettant de les atteindre.

« Nous souhaitons produire une énergie dont on contrôle le coût et l'approvisionnement, ce qui résonne plus pertinemment que ja-



Photo d'illustration d'unité de méthanisation Photo DR

mais depuis les événements en Ukraine ». Autre impératif absolu pour la CU : décarboner la consommation d'énergie. « Notre objectif est de faire de notre territoire un espace « carbon free » à l'horizon 2050, (neutre en émissions de CO<sub>2</sub>, NDLR) et, si possible, en 2040. Parce que nous nous engageons à être une capitale de la transition écologique et énergétique ».

## 3 QUEL EST LE RÔLE DE LA MUNICIPALITÉ D'ÉPOUVILLE ?

La parcelle de la ZAC du Mesnil est à cheval sur trois communes : Saint-Martin-du-Ma-

noir, Montivilliers et Épouville. L'unité de méthanisation devant s'implanter à Épouville, les agriculteurs ont donc déposé une demande de permis de construire à cette mairie. Et les critères selon lesquels elle doit instruire le dossier relèvent exclusivement de la conformité au Plan Local d'Urbanisme (PLU). « La procédure veut qu'ensuite, la municipalité épouvillaise transmette le dossier aux services instructeurs de la CU spécialisés en droit de la construction situés à Montivilliers, lesquels apprécient la conformité du dossier à la réglementation. Puis, le dossier est renvoyé au maire qui délivre le

permis de construire ou pas, en fonction de la réponse des services instructeurs de la CU. »

## 4 QUELS MOTIFS PEUVENT ARRÊTER LE PROJET ?

Les services instructeurs de la CU peuvent refuser le projet en cas de motifs juridiques qui contreviendraient aux règles de construction. Il doit, entre autres, observer une certaine distance par rapport aux habitations, respecter la couverture des intrants, des stockages hermétiques pour éviter toute infiltration dans les sols et la pollution les nappes phréatiques, respecter les procé-

dures relatives aux installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)...

« Le mécontentement d'une partie de la population ne peut constituer un motif suffisant. Tant que les porteurs de projet, devenus propriétaires du terrain, construisent un méthaniseur qui respecte la loi, ils ont le droit de faire ce qu'ils souhaitent sur leur domaine. Sinon, c'est une atteinte au droit de propriété ».

## 5 LA CU EST-ELLE LA SEULE À PORTER LE PROJET ?

La Région accordera une subvention parce qu'elle est également concernée par la lutte contre le réchauffement climatique, édictant des règles très strictes : entre autres, l'interdiction de produire une culture spécifiquement destinée à la méthanisation, l'obligation de n'utiliser que des déchets agricoles (drêche de brasserie, pulpes de betteraves...) qui ne doivent pas être collectés à plus de 50 km.

## 6 CE PROJET SERA-T-IL UNIQUE EN SON GENRE ?

D'autres projets d'unité de méthanisation sont à venir sur le territoire de la CU, car la loi va obliger à retraiter les biodéchets. « La CU va procéder très bientôt à la collecte séparée des biodéchets en vue de la mise en place du tri à la source des déchets alimentaires des ménages dans toute la France d'ici 2025. Les élus de la CU vont d'ailleurs visiter le 30 mai à Lille des méthaniseurs traitant des boues issues du traitement de l'eau de station d'épuration. » ■

TOURISME LOISIRS CULTURE DEPUIS 35 ANS AU HAVRE

La plus grande offre pour vos vacances

**Locations & Voyages**

**TLC VACANCES** 45 RUE GUSTAVE NICOLLE - LE HAVRE 02 35 21 69 63 [www.tlcvacances.fr](http://www.tlcvacances.fr)

## L'ACTUALITÉ EN FLASH

### ÉPOUVILLE

### Les opposants au projet de méthanisation organisent une marche aujourd'hui



Le projet d'unité de méthanisation porté par quatorze agriculteurs de l'agglomération havraise a soulevé une vive opposition parmi une partie de la population épouvillaise. Le Collectif contre l'implantation d'un méthaniseur à Épouville s'est monté depuis quelques semaines et, suite à une réunion publique du 30 avril, organise une marche en signe de protestation, samedi 7 mai à 10 h au départ de l'Espace Arsène-Lupin à Épouville.